

GAF – LETTRE FFG n°2 2016-2017

1. Code de pointage FIG 2017-2020 – Précision

Contrairement à ce qui est indiqué à la page 3 de la brochure des règlements techniques 2016-2017, le code de pointage FIG 2017-2020 sera mis en application à compter des compétitions départementales, en individuels et par équipes.

2. Ordres de passage – Règle de gestion

Pour toutes les finales nationales, la répartition des gymnastes dans les différentes subdivisions sera effectuée en prenant en compte le classement vertical réalisé à l'issue des compétitions qualificatives. Les gymnastes ou équipes avec les plus petits totaux passeront dans la première subdivision et les gymnastes ou équipes avec les plus grands totaux passeront dans la dernière subdivision.

Pour les individuelles, au sein d'une subdivision, la répartition sur les différents agrès sera effectuée par tirage au sort en privilégiant le regroupement par clubs.

Pour les équipes, au sein d'une subdivision, la répartition sur les différents agrès sera effectuée en prenant en compte le classement vertical (l'équipe avec le meilleur total débute au saut).

Des demandes particulières peuvent être prises en compte (par exemple regroupement de gymnastes de clubs différents mais ayant le même entraîneur) mais devront être formulées avant la mise en ligne des ordres de passage (email à adresser à jean-jacques.jeeckhoutte@ffgym.fr et thierry.klein@ffgym.fr).

3. Echauffement aux agrès – Précisions

- Temps de 5' pour les catégories sur libre FFG :
Durée ajustée selon le nombre de gymnastes à l'agrès : 1' par gymnaste (si 4 gymnastes = 4', si 6 gymnastes = 6'). Gestion assurée par un des juges convoqués.
Au sol toujours 5' quel que soit le nombre de gymnastes.
Au saut les gymnastes doivent avoir réalisé au minimum leurs 2 sauts d'échauffement et peuvent en réaliser 4 au maximum.
Aux barres asymétriques 1' par gymnaste avec un premier passage de 20" et un second passage de 40".
- Temps de 7' pour les catégories sur code FIG aménagé :
Durée ajustée selon le nombre de gymnastes à l'agrès : 1'20" par gymnaste. Gestion assurée par un des juges convoqués.
Au sol toujours 7' quel que soit le nombre de gymnastes.
Aux barres asymétriques deux passages de 40" pour chaque gymnaste.
Au saut les gymnastes doivent avoir réalisé au minimum leurs 3 sauts d'échauffement et peuvent en réaliser 5 au maximum.

4. Totaux de référence en Nationale, pour la qualification au Championnat de France

GAF - INDIVIDUELLES	TOTAL DE RÉFÉRENCE 2017
Nationale A 10 ans GAF	58,00
Nationale A 11 ans GAF	60,00
Nationale A 12 ans GAF	60,00
Nationale A 13 ans GAF	40,00
Nationale A 14 ans GAF	40,00
Nationale A 15 ans GAF	40,00
Nationale A 16 ans GAF	40,00
Nationale A 17 ans GAF	40,00
Nationale A 18-20 ans GAF	40,00
Nationale A 21 ans et plus GAF	40,00
Nationale B 13 ans GAF	65,00
Nationale B 14 ans GAF	65,00
Nationale B 15 ans GAF	65,00
Nationale B 16 ans GAF	65,00
Nationale B 17 ans GAF	65,00
Nationale B 18-20 ans GAF	65,00
Nationale B 21 ans et plus GAF	65,00

GAF - EQUIPES	TOTAL DE RÉFÉRENCE 2017
Nationale A par équipes 12 ans et plus GAF	170,00
Nationale A par équipes 10-11 ans GAF	180,00
Nationale A par équipes 10-13 ans GAF	185,00
Nationale B par équipes 10-11 ans GAF	180,00
Nationale B par équipes 10-13 ans GAF	185,00
Nationale B par équipes 10 ans et plus GAF	200,00